

Où vont les mots de Guillaume Meurisse ?

Marc Benveniste

Je suis petit-fils d'une déportée exterminée à Auschwitz-Birkenau, et bouleversé que sur un média les mots 'nazis' et 'sans prépuce', c'est-à-dire circoncis, aient été récemment associés étroitement. L'affaire fait grand-bruit, à juste titre.

Car on aura compris que Guillaume Meurisse a, dans une intervention sur les ondes, désigné ainsi un Juif, à distance temporelle très courte du meurtre de sang-froid de 1400 Juifs, au cours d'une réplique de la Shoah, comme il en est de nombre de catastrophes.

Ce qui marque et qui blesse, c'est l'idée même de cette comparaison, introduite par la mention, je cite, d'un « déguisement » pour Halloween. Par association d'idée, doit-on en déduire que Guillaume Meurisse « déguiserait » sa pensée profonde ?

Ce qui attriste et qui déprime, ce sont les rires qui ponctuent sur-le-champ son propos irrespectueux à l'égard des victimes de la Shoah. Or le Conseil d'Etat avait précédemment, dans une décision de 2009¹, employé à ce sujet, avec un à-propos qui l'honore, une formulation forte: « La réparation des souffrances exceptionnelles endurées par les personnes victimes des persécutions antisémites (...) appelait la reconnaissance solennelle (...) du souvenir que doivent à jamais laisser, dans la mémoire de la nation, leurs souffrances et celle de leurs familles. »

Sans doute Guillaume Meurisse n'a-t-il pas pris connaissance des décisions de la plus haute juridiction française de droit administratif. Et sans doute n'a-t-il pas lu Vladimir Jankélévitch.

Dans *L'Imprescriptible*, ce chef d'œuvre qu'il faut lire, Jankélévitch déjoue par avance, voici presque soixante années, les perfidies sournoises que nous devons endurer. Écoutons le grand philosophe français :

« Car les Juifs ont toujours tort : tort de vivre, tort de mourir ; tort de lutter les armes à la main contre les égorgeurs qui rêvent d'exterminer les survivants d'Auschwitz, tort de s'être laissé massacrer ; tort de se défendre, tort de ne pas se défendre (...). »

¹ Affaire *Hoffmann-Gleman*

Jankélévitch prolongeait son douloureux développement en se demandant « comment les polémistes n'ont pas saisi cette occasion de garder le silence. » Nous pouvons légitimement partager son interrogation.

Enfin, il convient d'opérer un nécessaire retour historique. Voici neuf décennies, dans les sinistres années trente, la radio fut en Allemagne utilisée comme instrument de propagande nazie et antisémite.

Sur les affiches placardées pendant le troisième Reich, ce qui était alors nommé le *général micro*, représentait une foule massée autour d'un énorme microphone servant à électriser la haine des Juifs.

Nous en sommes heureusement loin. Une réflexion s'impose néanmoins. Quelles sont les possibles dérives progressives auxquelles il faut couper court ? L'humour ne passe pas par l'humiliation, mais plutôt par la capacité de mettre en lumière des aspects insolites, voire absurdes du réel, en prenant du recul ; une certaine *ironie*, aurait ajouté Jankélévitch.

N'est pas humoriste qui veut, ni qui s'intitule ainsi. Susciter le rire ne signifie pas nécessairement faire preuve d'exigence. Par conséquent, interrogeons-nous : certains esprits égarés espèrent-ils une France où, à Dieu ne plaise, il serait possible à nouveau de dire publiquement du mal des Juifs, c'est-à-dire un retour au régime de Vichy ? Cherchent-ils, vous noterez le néologisme, à *antisémite* le pays ?

Ils perdent leur temps. La France institutionnelle du XXIème siècle ne laisse aucun espace à la haine des Juifs. Guillaume Meurice conteste *l'avertissement* qui lui a été donné par son employeur à titre de sanction. Mais l'avertissement que comporte ses propos mobilise la République, et c'est heureux.

Les mots de monsieur Meurisse ne font rire que celles et ceux qui n'éprouveraient aucune émotion en visitant le Mémorial de la Shoah. Laissons-les à leur insensibilité vertigineuse.